



## Cérémonie du 8 mai 2020

Colette Gabet, maire d'Arbonne-la-Forêt et  
les membres du conseil municipal,

Face à la crise sanitaire, le gouvernement souhaite  
maintenir le devoir de mémoire mais sans  
rassemblement de personnes.

### Pour notre commune :

11 h 00 : l'hommage sera rendu par un ancien  
combattant, suivi d'un dépôt de gerbe par Madame  
le maire.

12 h 00 : Il sera retransmis sur le site internet :  
<http://arbonnelaforet.fr>

